

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26138
---	--	----------------------------

SEANCE du : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Yannick CHARRIER, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Olivier GEFFARD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Emile BREGEON, pouvoir à Florence ERISSE	Sandra CAILTON, de 20h02 à 20h18	Yannick CHARRIER, de 20h02 à 20h18
Marie-Hélène GUIGNARD, pouvoir à David GABORIT	Nathalie MOREAU, pouvoir à Véronique VILLEMONTEIX	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTEIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Personnel Municipal, mise à jour du tableau des effectifs

Dossier présenté par Madame le Maire

Il appartient au Conseil Municipal de créer les postes à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services conformément au Code Général de la Fonction Publique.

Dans le cadre des avancements de grades et promotions internes validés pour l'année 2026, ci-dessous les postes à créer :

Grade	Nombre d'heures du poste	Nombre de postes
Adjoint d'animation	32 h	1
Ingénieur Principal	35 h	1
Rédacteur principal 1ère classe	35 h	3
Agent de maîtrise principal	35 h	3
ATSEM Pal 1ère classe	31,5 h	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	20 h	1
Adjoint technique principal 1ère classe	30 h	1
Adjoint technique principal 1ère classe	33 h	1
Adjoint technique principal 1ère classe	30 h	1
Adjoint technique principal 2ème classe	30 h	1

Dans le cadre d'un recrutement suite au départ d'un agent, il est également proposé de créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} juillet 2026.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_138-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **24 JUIN 2026**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le recrutement suivant l'article 3-3-2 de la loi, le cas échéant, et à défaut en l'absence de candidature statutaire. Dans ce cas, La rémunération sera basée sur la grille statutaire des rédacteurs territoriaux en fonction de l'expérience professionnelle de la personne retenue.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER la création de ces postes ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

